



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 15 MAI 2024 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Lisyane Morin, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

SONT ABSENTES :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h 01.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2024

Résolution # 120-05-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 15 mai 2024, tel que présenté.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2024

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024



2.03 Correspondance

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.01 Politique de confidentialité sur l'utilisation du site Internet de la MRC - Mise à jour

4.0 AMÉNAGEMENT

4.01 SI - Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) - Nomination

4.02 SI - Entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie - Dépôt

4.03 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-11 de la Ville de Val-d'Or

4.04 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-12 de la Ville de Val-d'Or

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.01 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Conservatoire de musique de Val-d'Or (CMV) - Approbation

5.02 SDLE - FRR-volet 3 - Demande de prolongation - Approbation

5.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - ADMQ - Approbation

5.04 SDLE - FRR-volet 3 - Appel de projets - entreprises maraîchères Vallée-de-l'Or - Approbation

5.05 SDLE - FRR-volet 4 - Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024 - Dépôt

5.06 SDLE - AEQ - Reddition de comptes 2023-2024 - Dépôt

5.07 SDLE - Priorisation FQIS - Mai 2024

5.08 SDLE - FRR-volet-2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival western de Malartic

5.09 SDLE - Demande de maintien du programme Soutien au travail autonome (STA) - Appui

5.10 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Destination Affaires Val-d'Or - Prolongation - Approbation

5.11 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue - Prolongation

5.12 SDLE - FRR-volet 2 - Entente de partenariat territorial CALQ - MRCVO - Approbation

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre

7.0 ADMINISTRATION

7.01 RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en avril 2024 ((MRC et TNO-Autres)

7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en début 2024 - MRC & TNO-Autres

7.03 RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 366-05-24 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisé



- 7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-007 concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2024 à 2026 - Octroi
- 7.05 RM - Appel d'offres GMR-2024-008 concernant l'acquisition d'un camion transroulier - Octroi
- 7.06 RM - Appel d'offres GMR-2024-010 concernant l'acquisition d'un camion transroulier usagé - Annulation
- 7.07 RM - Appel d'offres ADM-2024-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2024 à 2026 - Octroi
- 7.08 RM - Contrat GMR-2024-013 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Octroi
- 7.09 RM - Appel d'offres GMR-2024-014 concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027 - Autorisation
- 7.10 RM - Contrat FOR-2024-002 concernant le scarifiage et le reboisement d'environ 22 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Chemin des Cygnes - Octroi
- 7.11 RM - Contrat FOR-2024-006 concernant le dégagement de plantation d'environ 17 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Octroi

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

12.0 AFFAIRES DIVERSES

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024

Résolution # 121-05-2024

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024, tel que soumis.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.



3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.01 Politique de confidentialité sur l'utilisation du site Internet de la MRC - Mise à jour

Résolution # 122-05-2024

CONSIDÉRANT que le 1^{er} janvier 2024, est entré en vigueur le *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique* adopté en vertu de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de définir le contenu minimal des politiques de confidentialité et de ses avis de modifications;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la mise à jour de sa Politique de confidentialité portant sur l'utilisation de son site Web afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'adopter la politique de confidentialité modifiée, laquelle est mise à jour en date du 18 avril 2024 et entrera en vigueur le 5 juin 2024;
- De publier l'avis de modification de 15 jours préalable à l'entrée en vigueur desdites modifications.

Adoptée

4.0 AMÉNAGEMENT

4.01 SI - Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) - Nomination

Résolution # 123-05-2024

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement de nommer Mme Nathalie-Ann Pelchat au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT).

Adoptée

4.02 SI - Entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie - Dépôt

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 25 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui prévoit qu'il faut « Maintenir, entériner et revoir, au besoin, les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale. »;



CONSIDÉRANT QUE la présente entente cadre s'applique à tous les services incendie des municipalités du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or ainsi qu'aux municipalités de Barraute, La Corne, La Motte et la ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'encadrer les modalités et les frais lors d'entraides entre les municipalités qui sont parties à la présente entente.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour l'entente intervenue afin qu'elle corresponde aux besoins actuels des municipalités et des villes;

EN CONSÉQUENCE, le directeur du service de l'Aménagement dépose la nouvelle version de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie ainsi que les résolutions relatives des municipalités et des villes.

4.03 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-11 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 124-05-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2024-11 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de construction 2014-08 et le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2024-11 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.04 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-12 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 125-05-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2024-12 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation Cb à même une partie de l'affectation Ha et d'amender le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 605-Cb à même une partie de la zone 609-Ha en concordance;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2024-12 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.01 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Conservatoire de musique de Val-d'Or (CMV) - Approbation

Résolution # 126-05-2024

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique de Montréal et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont établi un partenariat au bénéfice des jeunes artistes du réseau des Conservatoires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Val-d'Or sera l'hôte du rassemblement provincial des Conservatoires de musique du Québec, regroupant plus de 65 musiciens, le 2 juin prochain, à la salle du Théâtre Télébec de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le Conservatoire de Val-d'Or a le privilège d'accueillir le premier événement de cette collaboration pour le 60^e anniversaire du CMV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver une aide financière non remboursable de 5 000 \$ au Conservatoire de musique de Val-d'Or via le programme de soutien aux événements et festivals, le tout en conformité avec la politique du Fonds régions et ruralité - FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.02 SDLE - FRR-volet 3 - Demande de prolongation - Approbation

Résolution # 127-05-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) détient une entente via le Fonds régions et ruralité - FRR-volet 3 : Signature innovation des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à la MRCVO de mettre en action le cadre de gestion approuvé par le ministère visant le déploiement de projets expérimentaux, le démarrage et/ou la croissance de projets en culture serricole et maraîchère ainsi que le partenariat des trois marchés publics du territoire, le tout en conformité avec le plan de la zone agricole (PDZA) de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mars dernier, le ministère informait les MRC du Québec que la date d'échéance du 31 décembre 2025 prévue à l'entente, pouvait bénéficier d'une prolongation, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour l'engagement des sommes et le déboursé de celles-ci au plus tard, au 31 décembre 2027;



CONSIDÉRANT QUE la MRCVO doit informer le ministère de son intérêt à bénéficier de cette prolongation par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'informer le MAMH que la MRCVO souhaite bénéficier de cette prolongation au 31 décembre 2027;
- D'autoriser la préfète de la MRCVO à signer l'avenant à venir du ministère.

Adoptée

5.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - ADMQ - Approbation

Résolution # 128-05-2024

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est la source de référence et d'accompagnement pour ses quelques 1200 membres répartis dans 911 municipalités locales, de MRC et régies intermunicipales de partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 35 ans, les directeurs généraux et greffier-trésoriers ainsi que leurs adjoints de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec se réunissent annuellement dans le cadre du colloque de zone de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque de cette année se déroulera les 12 et 13 septembre prochain à Val-d'Or et réunira près d'une soixantaine de participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver une contribution de 500 \$ pour la tenue de cet événement via le Programme de soutien aux événements et festivals, le tout en conformité avec le FRR-volet 2 : *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

Adoptée

5.04 SDLE - FRR-volet 3 - Appel de projets - entreprises maraîchères Vallée-de-l'Or - Approbation

Résolution # 129-05-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or détient une entente via le Fonds régions et ruralité - FRR-volet 3 : Signature innovation des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion du FRR-volet 3 de la MRCVO vise le déploiement de projets expérimentaux, le démarrage et/ou la croissance de projets en culture serricole et maraîchère ainsi que le partenariat des trois marchés publics du territoire, le tout en conformité avec le plan de la zone agricole (PDZA) de la MRC;



CONSIDÉRANT QUE l'axe 4 du cadre de gestion du FRR-volet 3 de la MRC intitulé *L'agriculture durable : Pour une vision circulaire du développement de la Vallée-de-l'Or* a pour priorité de valoriser l'agriculture maraîchère et le démarrage et/ou la croissance d'entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du Service du développement local et entrepreneurial (SLDE) de la MRC a réalisé des démarches de consultations collectives et individuelles auprès des entreprises agricoles et maraîchères de la Vallée-de-l'Or ainsi qu'auprès des différents partenaires du secteur agricole afin de mieux connaître les besoins de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai dernier, le cadre d'un programme pour les entreprises maraîchères a été présenté au comité de gestion du FRR-volet 3 et que celui-ci en fait la recommandation au conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'approuver la recommandation du comité de gestion du FRR-volet 3 par le lancement de ce programme visant le démarrage et/ou la croissance des entreprises maraîchères dans la Vallée-de-l'Or;
- D'approuver une enveloppe budgétaire de 150 000 \$, tel que déposé dans le cadre de gestion du FRR-volet 3 de la MRC, le tout en vertu de l'entente liant la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Adoptée

5.05 SDLE - FRR-volet 4 - Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024 - Dépôt

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or détient une entente via le Fonds régions et ruralité - FRR-volet 4: Vitalisation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.16 de l'entente, le Service du développement local et entrepreneurial de la MRCVO doit produire, adopter et déposer sur son site Web, un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de l'entente, au 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) et déposé sur le site Web de la MRCVO, le tout conformément avec les obligations du Service du développement local et entrepreneurial de la MRCVO en vertu de l'entente liant la MRC et le ministère;

EN CONSÉQUENCE, la directrice du SDLE dépose le rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024, séance tenante, et le conseil en prend acte.



5.06 SDLE - AEQ - Reddition de comptes 2023-2024 - Dépôt

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.9 de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), la MRCVO doit déposer annuellement une copie des états financiers annuels de la MRC ainsi qu'un état financier du 1^{er} trimestre au 31 mars, avec une comptabilité distincte en lien avec Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.10 de cette même entente, le Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRCVO doit déposer une mise à jour annuelle de son plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) déposé initialement et visant à améliorer sa performance en matière d'accompagnement des entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE lesdits état financier et PIAR seront transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le tout conformément avec les obligations du Service du développement local et entrepreneurial de la MRCVO en vertu de l'entente liant la MRC et le ministère;

EN CONSÉQUENCE, la directrice du SDLE dépose l'état financier AEQ du trimestre annuel au 31 mars 2024 ainsi que du Plan d'affectation et d'intervention des ressources (PIAR), séance tenante, et le conseil en prend acte.

5.07 SDLE - Priorisation FQIS - Mai 2024

Résolution # 130-05-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'accepter les recommandations de la priorisation des dossiers formulées par le Comité local du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or, lors de la rencontre du comité tenue le 6 mai 2024 à l'égard des projets suivants pour une somme maximale de 72 804 \$, le tout en conformité avec l'Alliance pour la solidarité issue du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

ORGANISME	PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Secrétariat aux Alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue	Agent de liaison et d'engagement – Projet pilote	Val-d'Or et communautés autochtones	33 709 \$	1 ^{er} avril au 31 octobre 2024
Ville de Val-d'Or	Étude sur le déplacement à Val-d'Or (prolongation et budget supplémentaire)	Val-d'Or	39 095 \$	1 ^{er} avril au 31 octobre 2024
			72 804 \$	

Adoptée

5.08 SDLE - FRR-volet-2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival western de Malartic

Résolution # 131-05-2024



CONSIDÉRANT QUE le Festival western de Malartic souhaite offrir une programmation de son festival du 14 au 18 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation offre une programmation combinant compétitions équestres, prestations musicales ainsi que diverses activités pour attirer un achalandage touristique régional et provincial sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 5 000 \$, bonifiée d'une commandite de 1 983 \$ en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.09 SDLE - Demande de maintien du programme Soutien au travail autonome (STA) - Appui

Résolution # 132-05-2024

CONSIDÉRANT QUE Services Québec annonçait récemment la suspension de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT QUE la mesure STA, financée par le Fonds de développement du marché du travail, est une mesure orientée vers l'employabilité;

CONSIDÉRANT QUE Services Québec a considérablement resserré les critères d'admissibilité de la mesure, limitant l'accessibilité de cette dernière auprès de la clientèle entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de pénurie de la main-d'œuvre est favorable à l'intégration sur le marché du travail des clientèles ciblées par la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de pénurie de la main-d'œuvre a un impact défavorable sur le dynamisme entrepreneurial québécois s'exprimant notamment par une baisse du taux d'intention d'entreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure a grandement contribué au développement et la croissance de petites et moyennes entreprises sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, nous comptons de nombreuses entreprises prospères qui ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi à la vitalité économique de notre territoire;



CONSIDÉRANT QUE les travailleurs autonomes, les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification de notre économie et dans la création d'emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'appuyer la résolution de la MRC d'Abitibi-Ouest résolu lors de son conseil du 17 avril 2024;
- De demander au gouvernement du Québec de maintenir la mesure Soutien au travail autonome (STA);
- De demander au gouvernement du Québec d'adapter les règles d'admissibilité ainsi que les indicateurs de performance de la mesure afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec;
- De transmettre une copie de la présente résolution à Mme Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

Adoptée

5.10 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Destination Affaires Val-d'Or - Prolongation - Approbation

Résolution # 133-05-2024

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2021, le conseil des maires de la MRCVO approuvait par résolution # 141-05-2021 un partenariat des 3 années consécutives de 45 000 \$, soit 15 000 \$ par année pour les années 2021 à 2023, à l'Office du tourisme de Val-d'Or, via son Fonds régions et ruralité (FRR-volet 2);

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie, les actions de la première année 2021 ont été reportées, le versement de 15 000 \$ de l'année 2021 a été annulé par résolution # 125-05-2022, le 18 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or dépose une demande à la MRCVO afin de bénéficier d'une prolongation d'une aide financière de 15 000 \$ pour une 3^e année, tel que demandé initialement;

CONSIDÉRANT QUE les autres partenaires du projet ont tous approuvé un partenariat de 3 années également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver une prolongation d'une année supplémentaire de 15 000 \$, sans reconduction, via le Fonds régions et



ruralité – FRR-volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.11 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue - Prolongation

Résolution # 134-05-2024

CONSIDÉRANT QU'en 2019, l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue signaient une entente de partenariat pour le financement de l'Observatoire de l'A.-T, année transitoire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2020, l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de nombreux partenaires, signaient une *Entente de partenariat relative aux activités de l'Observatoire de l'A.-T. 2020-2024*, se terminant au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une demande de renouvellement 2024-2029 a été déposée à l'ensemble des MRC et que ces derniers souhaitent réviser la prolongation de ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver une année transitoire 2024-2025 pour la somme de 20 095,31 \$, soit l'équivalent de la somme versée en 2023-2024, et ce, sans indexation.

Adoptée

5.12 SDLE - FRR-volet 2 - Entente de partenariat territorial CALQ - MRCVO - Approbation

Résolution # 135-05-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a collaboré à l'entente sectorielle de développement avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de 2016 à 2019 pour la somme de 30 000 \$ par année, pour un total de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a également reconduit l'entente par un renouvellement annuel d'une somme de 10 000 \$ pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat territorial entre le CALQ et la MRCVO permet à la MRC de doubler son implication financière afin de soutenir des artistes ou organismes artistiques de la Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'approuver l'entente de partenariat territorial à intervenir entre la MRCVO et le CALQ pour une durée de 3 ans, à l'effet de 30 000 \$ par année via le FRR-volet 2 : *Soutien à la compétence de développement local et régional*, et ce, conditionnel aux crédits disponibles du FRR lors de son renouvellement au 1^{er} avril 2025;



- D'autoriser la préfète de la MRCVO à signer l'entente de partenariat à venir.

Adoptée

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 136-05-2024

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) *décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

7.0 ADMINISTRATION

7.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en avril 2024 (MRC & TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois d'avril 2024.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or - Avril : 2 015 567,98 \$
- Salaires - Avril : 273 815,71 \$
- TNO-Autres - Avril : 6 228,00 \$

7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en début 2024 - MRC & TNO-Autres

Résolution # 137-05-2024

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérification comptable Daniel Tétréault CPA recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimentement :

- D'accepter le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés en début 2024 pour la MRC :
 - Planification stratégique Développement économique 15 000 \$
 - Achat de conteneurs 72 000 \$
 - 703, rue Royale 2654,37 \$

Pour un total de 89 654,37 \$ en début 2024.

Adoptée

7.03 RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 366-05-24 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisé

Avis de motion

Présentation

Dépôt

M. Martin Ferron donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le règlement d'emprunt # 366-05-24 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisé et dépose le projet de règlement.

7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-007 concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2024 à 2026 - Octroi

Résolution # 138-05-2024

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2024-007, nous avons reçu 1 soumission conforme et 1 soumission non conforme;

Entreprise	Montant de la soumission - Marge pétrolière effective (avant taxes)
Harnois Énergies inc.	Marge pétrolière effective de - 0,01 \$ / litre (1,668 \$ / litre en date du 12 avril 2024)

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimentement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-007 concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2024 à 2026 à Harnois Énergies inc. selon la marge pétrolière effective de - 0,01 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



7.05 RM - Appel d'offres GMR-2024-008 concernant l'acquisition d'un camion transroulier - Octroi

Résolution # 139-05-2024

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2024-008, nous avons reçu 1 soumission conforme et 1 soumission non conforme;

Entreprise	Montant de la soumission (avant taxes)
Centre du camion Mabo	349 975 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-008 concernant l'acquisition d'un camion transroulier à Centre du camion Mabo au coût de 349 975 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.06 RM - Appel d'offres GMR-2024-010 concernant l'acquisition d'un camion transroulier usagé - Annulation

Résolution # 140-05-2024

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2024-010, nous n'avons reçu aucune soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'annuler l'appel d'offres GMR-2024-010 concernant l'acquisition d'un camion transroulier usagé;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.07 RM - Appel d'offres ADM-2024-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2024 à 2026 - Octroi

Résolution # 141-05-2024

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public ADM-2024-001, nous avons reçu 2 soumissions conformes;



Entreprise	Montant de la soumission (avant taxes)	Pointage
Daniel Tétreault CPA inc.	103 652 \$	14,18
Raymond Chabot Grant Thornton	250 500 \$	5,77

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or et dans le Fonds de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat ADM-2024-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2024 à 2026 à Daniel Tétreault CPA inc. au coût de 103 652 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.08 RM - Contrat GMR-2024-013 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Octroi

Résolution # 142-05-2024

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-013 concernant l'acquisition de 59 conteneurs en polyéthylène à Durabac inc. au coût de 114 800 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.09 RM - Appel d'offres GMR-2024-014 concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027 - Autorisation

Résolution # 143-05-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant le transport des matières recyclables de 2025 à 2027;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



7.10 RM - Contrat FOR-2024-002 concernant le scarifiage et le reboisement d'environ 22 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Chemin des Cygnes - Octroi

Résolution # 144-05-2024

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2024-002 concernant le scarifiage et le reboisement d'environ 22 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Chemin des Cygnes à Aménagements S.W.E inc. au coût estimé de 40 331,40 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.11 RM - Contrat FOR-2024-006 concernant le dégagement de plantation d'environ 17 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Octroi

Résolution # 145-05-2024

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2024-006 concernant le dégagement de plantation d'environ 17 ha dans la municipalité de Rivière-Héva à Ser-For au coût estimé de 25 520 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune



12.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 146-05-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 26.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Céline Brindamour, préfète

Marie-Hélène Bastien, greffière